

Nomenclature des actes

➤ CCAM

Une formation proposée par :



Nos données
au service
de la Santé



**l'Assurance
Maladie**



**PLATEFORME
DES DONNÉES
DE SANTÉ**
FRENCH HEALTH DATA HUB

Historique et gestion de la classification :

- La **Classification Commune des Actes Médicaux (CCAM)** a pour objectifs de décrire l'activité médicale technique et de permettre l'allocation de ressources aux établissements et aux professionnels de santé.
 - Pour les actes techniques, la nomenclature CCAM a progressivement permis d'affiner le Catalogue des Actes Médicaux (CdAM - utilisé en milieu hospitalier) et la Nomenclature Générale des Actes Professionnels (NGAP - utilisée en secteur libéral et hospitalier) pour constituer une nomenclature technique à part entière. Les actes présents dans la CCAM correspondent à des actes techniques figurant initialement dans le CdAM ou la NGAP, mais avec davantage de détails. En effet, plusieurs codes CCAM correspondent à un même code plus large de la NGAP.
-

- Certains actes techniques continuent à relever des dispositions de la NGAP :
 - les actes des anatomo-cytopathologistes
 - les actes de prélèvement des médecins biologistes
 - les actes de pratique thermale
 - les actes de chimiothérapie anti-cancéreuse
 - les actes thérapeutiques cliniques des troubles mentaux
 - les actes d'orthodontie
 - les actes communs aux médecins, aux chirurgiens dentistes et aux auxiliaires médicaux
 - les actes communs aux dentistes et à d'autres spécialités tels que les radiographies dentaires (lorsqu'ils sont réalisés par des médecins stomatologistes)

Usage :



Dans la base principale du **Système Nationale des Données de Santé (SNDS)**, la nomenclature **CCAM** est retrouvée dans le cadre du **Datamart de Consommation Inter-Régimes (DCIR)** et du **Programme de Médicalisation du Système d'Information (PMSI)**.



Il permet d'identifier les gestes pratiqués par les médecins, les chirurgiens-dentistes et les sages-femmes.

- Les actes sont soumis à une évaluation par la Commission Nationale d'Evaluation des Dispositifs Médicaux et des Technologies de Santé (CNEDiMTS) de la Haute Autorité de Santé (HAS) (décret no 2004-1419 du 23 décembre 2004 relatif à la prise en charge des produits et prestations mentionnés à l'article L. 165-1 du code de la sécurité sociale).
 - Après près de 20 ans sans mise à jour, le Haut Conseil des nomenclatures est inauguré le 2 septembre 2021, avec parmi ses missions prioritaires la mise à jour des quelques **8 000 actes médicaux** remboursés par l'Assurance Maladie, en accord avec les meilleures pratiques et les données scientifiques actualisées.
 - La **CCAM** est mise à disposition pour la rémunération à l'acte, elle est une composante de la Liste des actes et des prestations (LAP) prise en charge par l'Assurance Maladie. Elle est disponible dans les données de ville ou hospitalières (privé et public).
 - La **CCAM descriptive (à usage PMSI)** répond au besoin d'identifier et de suivre des actes nouveaux ou d'en préciser certains, validés par la Haute autorité de santé (HAS) ou à la demande de l'Assurance Maladie mais qui, pour des raisons de temporalité, par exemple, ne sont pas inscrits à la CCAM par l'Union nationale des caisses d'Assurance maladie (UNCAM).
Ainsi, la CCAM descriptive présente des **extensions** - et non des nouveaux codes - de la CCAM.
-

CCAM

Contenu et arborescence du code CCAM

Dans sa version 76 (aout 2024), la CCAM comprenait > **8 000 codes** répartis en **19 chapitres**

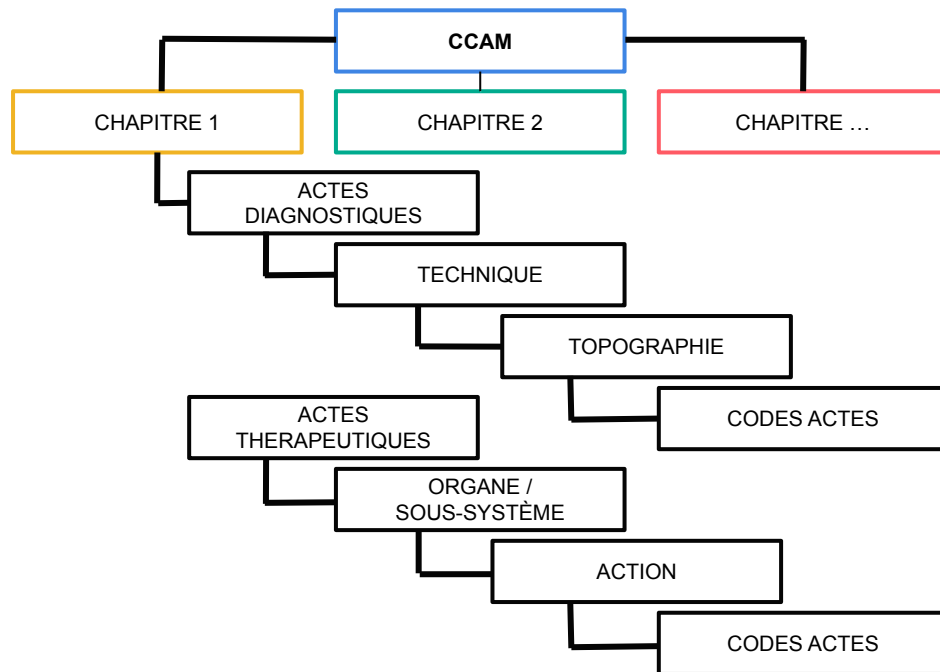
- Le premier niveau (chapitres) est organisé par grande structure anatomique ou fonctionnelle
- Le second niveau sépare les actes diagnostiques et les actes thérapeutiques
- Il peut exister un ou plusieurs sous-niveaux

Chapitres	Contenu
1	Système nerveux central, périphérique et autonome
2	Oeil et annexes
3	Oreille
4	Appareil circulatoire
5	Système immunitaire et système hématopoïétique
6	Appareil respiratoire
7	Appareil digestif
8	Appareil urinaire et génital
9	Actes concernant la procréation, la grossesse et le nouveau-né
10	Glandes endocrines et métabolisme

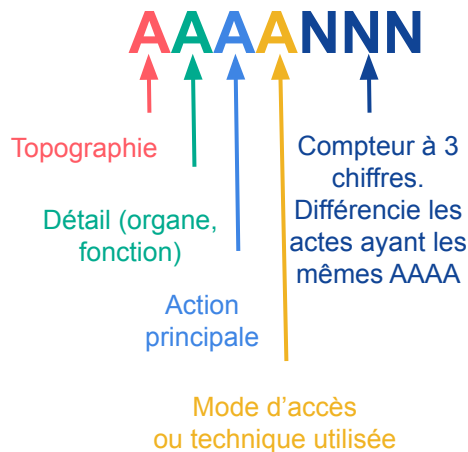
Version 76

Chapitres	Contenu
11	Appareil ostéoarticulaire et musculaire de la tête
12	Appareil ostéoarticulaire et musculaire du cou et du tronc
13	Appareil ostéoarticulaire et musculaire du membre supérieur
14	Appareil ostéoarticulaire et musculaire du membre inférieur
15	Appareil ostéoarticulaire et musculaire, sans précision topographique
16	Système tégumentaire - glande mammaire
17	Actes sans précision topographique
18	Anesthésies complémentaires et gestes complémentaires
19	Adaptations pour la CCAM transitoire

Chaque acte peut être localisé dans la CCAM par **sa position hiérarchique** en 5 niveaux : chapitre, sous-chapitre, paragraphe, sous-paragraphe et position dans le sous-paragraphe.



Le code se présente sous forme d'un code alphanumérique à 7 caractères et d'un libellé descriptif de l'acte, complétés, pour la CCAM tarifante, d'un tarif en euros.



Exemple :

HBJD001 (H: système digestif, B: bouche, J : détartrage et polissage, D : mode d'accès ou technique utilisée) - 'Détartrage et polissage des dents'

Remarque : La **CCAM descriptive à usage PMSI** précise le code à 7 caractères avec une extension sur 3 caractères : « - XX ».

Les actes n'étant pas classés par code mais selon une logique topographique, chaque acte peut être localisé dans la CCAM par sa position hiérarchique en 5 niveaux (sous la forme de 5 nombres séparés par des points).

Exemple : *HLHB001 "Biopsie hépatique transcutanée" (non guidée) est localisé en **07.01.11.01.03***

07 = chapitre 07 "Système digestif"

01 = sous-chapitre "Actes diagnostiques"

11 = paragraphe "Ponctions, biopsies, prélèvements"

01 = sous-paragraphe "Ponctions et biopsies hépatiques"

03 = acte en troisième position dans le sous-paragraphe

Pour rappel, la **CCAM descriptive** répond au besoin d'identifier et de suivre des actes nouveaux ou d'en préciser certains, validés par la Haute autorité de santé (HAS - exemple 4.) ou à la demande de l'Assurance Maladie (exemples 1. à 3.), mais qui, pour des raisons de temporalité, par exemple, ne sont pas inscrits à la CCAM par l'Union Nationale des Caisses d'Assurance maladie (UNCAM).

Code CCAM-extension	Localisation	Libellé
1. MEKA010-01 MEKA010-02	13.3.2.6.6	1. Remplacement de l'articulation scapulohumérale droite par prothèse humérale unipolaire ou par cupule mobile Remplacement de l'articulation scapulohumérale gauche par prothèse humérale unipolaire ou par cupule mobile
2. JQGA002-11 JQGA002-12	9.3.3.2.1	2. Accouchement unique par césarienne programmée, par laparotomie, chez une primipare Accouchement unique par césarienne programmée, par laparotomie, chez une multipare
3. NKQP002-P0 NKQP002-P1	15.1.5.3	3. Analyse baropodométrique de la marche, sans plateau technique spécialisé pour Analyse quantitative de la marche et du mouvement (AQMM) Analyse baropodométrique de la marche, avec plateau technique spécialisé pour AQMM
4. HFFC018-3M HFFC018-3B	7.3.2.9	4. Gastrectomie longitudinale [Sleeve gastrectomy] pour syndrome métabolique, par cœlioscopie, sans assistance par robot Gastrectomie longitudinale [Sleeve gastrectomy] pour obésité, par cœlioscopie, sans assistance par robot

- Un code affiné CCAM peut représenter à lui seul :
 - **Un acte CCAM isolé**, c'est-à-dire un acte réalisable de façon indépendante, et que l'on pourra associer à un ou plusieurs autres actes
 - **Une procédure**, c'est-à-dire un regroupement sur 1 seul code de plusieurs actes CCAM (1 code acte CCAM regroupant une association d'actes prévue, anticipée, car rencontrée très souvent)
 - **Un geste complémentaire** : les gestes complémentaires font l'objet d'un chapitre à part entière de la CCAM (le chapitre 18)
 - **Un supplément** : les suppléments font l'objet d'un chapitre à part entière de la CCAM (le chapitre 19), ils sont codés en YYYY et ne peuvent être codés qu'avec un autre acte CCAM

- Un acte est unique concaténé avec son activité et sa phase. Pour pouvoir les dénombrer :
 - **Le code d'activité** permet de distinguer les différents professionnels de santé étant intervenus pour l'acte médical concerné. Un code CCAM peut ainsi contenir plusieurs codes d'activité, proportionnellement au personnel médical impliqué (Ex : chirurgien, anesthésiste,...). Le code d'activité n'indique en rien la spécialité de l'acteur (hormis le code 4, en cas d'anesthésie), mais la nature du geste qu'il effectue dans le cadre de la réalisation de l'acte global décrit par le libellé.
 - **Le code phase de traitement** permet d'identifier les étapes successives au sein d'un même acte médical, lorsque ces dernières sont décalées dans le temps.
Lorsqu'un acte médical est réalisé en une seule fois et ne comporte pas différentes étapes, il adopte alors par défaut la valeur 0.
 - Pour pouvoir **dénombrer de façon unique les actes CCAM dans la base principale du SNDS**, il faut sélectionner les actes pour lesquels la phase = (0 ou 1) ET le code d'activité = 1 (geste principal de l'acte), et prendre en compte le nombre de réalisations de l'acte s'il s'agit du recueil PMSI.

- Il existe des **associations d'actes non prévues**, lorsque le praticien associe deux actes CCAM différents, alors même qu'une telle association n'est pas anticipée et prévue comme une procédure* dans le référentiel CCAM. Dans ce cas de figure, il doit ajouter un "code d'association" précisant les modalités de facturation de chacun de ces actes.
La plupart du temps, l'acte principal est facturé à 100 % tandis que l'acte secondaire ne l'est qu'à 50 %. Il faut mettre le code 1 en face du premier acte et le code 2 en face du second.
- Il existe des **codes modificateurs** qui identifient des situations particulières modifiant les conditions habituelles de réalisation de l'acte ou qui décrivent un contexte particulier du patient, utiles pour sa description ou sa facturation/valorisation. Un code modificateur ne peut jamais être utilisé seul. Les combinaisons des codes modificateurs avec les actes sont précises et limitées, tous les actes CCAM n'autorisent pas l'emploi de code modificateur.

Le code des libellés des codes modificateurs est composé d'un seul caractère alphanumérique. Ces codes sont présents dans le sous-chapitre 19.03 de la CCAM.

Exemple : utilisation du code modificateur "F" qui indique que l'acte a été réalisé "en urgence, dimanche ou jour férié", ce qui modifiera le montant de sa facturation.

DEQP003 « Electrocardiographie sur au moins 12 dérivations » + code modificateur "F".

* Procédure = association de deux actes CCAM réalisés ensemble donnant lieu à une tarification en conséquence - Exemple : 1 seul code FAFA015 "Amygdalectomie par dissection, avec adénoïdectomie" pour l'association de l'acte médical FAFA014 "Amygdalectomie par dissection" et de l'acte FAFA008 "Adénoïdectomie".

Codes CCAM dans la base principale du SNDS (1/4)

Base de données	Table	Variable	Libellé
DCIR	ER_CAM_F	CAM_PRS_IDE	Code de la prestation affinée CCAM
		CAM_ACT_COD	Code activité
		CAM_TRT_PHA	Phase de traitement
		CAM_MOD_COD	Codes modificateurs
		CAM_MOD_NEW	Codes modificateurs
Table de valeurs Mise à jour hebdomadaire	NS_CAM_F	CAM_PRS_IDE	Code CCAM de l'acte médical
		CAM_PRS_LIB	Libellé du code CCAM
	XC_ACT_R (MAJ hebdomadaire)	ACT_COD	Code CCAM
		ACT_LIB_CRT	Libellé du code CCAM
PMSI → MCO (Médecine, Chirurgie, Obstétrique et Odontologie)	T_MCOaaA	CDC_ACT	Code CCAM (hors extension PMSI)
		ACV_ACT	Code activité
		PHA_ACT	Phase de traitement
		MOD_ACT	Codes modificateurs

Codes CCAM dans la base principale du SNDS (2/4)

Base de données	Table	Variable	Libellé
PMSI → MCO (Médecine, Chirurgie, Obstétrique et Odontologie)	T_MCOaaFM	CCAM_COD	Code CCAM
		ACV_ACT	Code activité
		PHA_ACT	Phase de traitement
		MOD_ACT	Codes modificateurs
PMSI → MCO (Médecine, Chirurgie, Obstétrique et Odontologie), → SMR (Soins médicaux et de Réadaptation - ex SSR)	T_MCOaaFMSTC	CCAM_COD	Code CCAM
		ACV_ACT	Code activité
		PHA_ACT	Phase de traitement
		MOD_ACT	Codes modificateurs
	T_SSRaaCCAM (≥ 2009)	CCAM_ACT	Code de l'acte CCAM
		CCAM_COD_ACT	Code activité
		CCAM_PHA_ACT	Phase de traitement
	T_SSRaaA (< 2009)	CDC_ACT	Code CCAM
		PHA_ACT	Code de la phase

Codes CCAM dans la base principale du SNDS (3/4)

Base de données	Table	Variable	Libellé
PMSI → MCO (Médecine, Chirurgie, Obstétrique et Odontologie), → SMR (Soins médicaux et de Réadaptation - ex SSR)	T_SSRaaFM	CCAM_COD	Code CCAM
		ACV_ACT	Code activité
		PHA_ACT	Phase de traitement
		MOD_ACT	Codes modificateurs
	T_SSRaaFMSTC	CCAM_COD	Code CCAM
		ACV_ACT	Code activité
		PHA_ACT	Phase de traitement
		MOD_ACT	Codes modificateurs
PMSI → HAD (Hospitalisation à domicile)	T_HADaaA	CCAM_COD	Code de l'acte CCAM (hors extension PMSI)
		ACT_COD	Code de l'activité
		PHA_COD	Code de la phase

Codes CCAM dans la base principale du SNDS (4/4)

Base de données	Table	Variable	Libellé
PMSI → HAD (Hospitalisation à domicile)	T_HADaaFM	CCAM_COD	Code CCAM (y compris extension PMSI)
		ACV_ACT	Code activité
		PHA_ACT	Phase de traitement
		MOD_ACT	Codes modificateurs
→ RIM-P (Recueil d'informations médicalisé pour la Psychiatrie)	T_RIPaaCCAM (≥ 2017)	CDC_ACT	Code CCAM
		ACV_ACT	Code activité
		PHA_ACT	Phase de traitement
	T_RIPaaFM	CCAM_COD	Code CCAM
		ACV_ACT	Code activité
		PHA_ACT	Phase de traitement
		MOD_ACT	Codes modificateurs

- La terminologie utilisée dans la CCAM respecte la terminologie anatomique internationale francisée, désormais utilisée pour l'enseignement de l'anatomie.

Exemple : la rotule est appelée “patelle”, l’astragale est appelé “talus”.

- Les termes utilisés sont harmonisés et l'emploi du vocabulaire est contrôlé.

Exemple : l’expression “par voie artérielle transcutanée” a été choisie pour décrire tous les abords endovasculaires artériels par sonde guidée.

- Pour rappel : Pour pouvoir **dénombrer les actes CCAM dans la base principale du SNDS**, il faut sélectionner les actes pour lesquels la phase = (0 ou 1) ET le code d'activité = 1 (geste principal de l'acte), et prendre en compte le nombre de réalisations de l'acte s'il s'agit du recueil PMSI.
-



Open data

- [Open CCAM, ATIH](#)
- [Actes techniques de la CCAM - Ameli](#)



Référentiel

- [Les versions de la CCAM et de la CCAM descriptive - ATIH](#)



Recherche de code CCAM

- [Recherche de code - Ameli](#)



Sites d'informations sur les actes médicaux

- [Liste de codes modificateurs - CEGEDIM](#)
 - [Inscription et actualisation des actes CCAM par le Haut Conseil des Nomenclatures - HCN](#)
-

AQMM : Analyse Quantitative de la Marche et du Mouvement

CCAM : Classification Commune des Actes Médicaux

CdAM : Catalogue des Actes Médicaux

CNEDiMTS : Commission Nationale d'Evaluation des Dispositifs Médicaux et des Technologies de Santé

DCIR : Datamart de Consommation Inter-Régimes

HAD : Hospitalisation A Domicile

HAS : Haute Autorité de Santé

LAP : Liste des Actes et des Prestations

MCO : Médecine, Chirurgie, Obstétrique et Odontologie

NGAP : Nomenclature Générale des Actes Professionnels

PMSI : Programme de Médicalisation du Système d'Information

RIM-P : Recueil d'Informations Médicalisé pour la Psychiatrie

SMR : Soins Médicaux et de Réadaptation - ex SSR

SNDS : Système National des Données de Santé

UNCAM : Union Nationale des Caisses d'Assurance Maladies